



Projet financé par  
l'Union européenne



### **Projet EuroMed Justice III**

## **COMPOSANTE 3 : DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE GROUPE DE TRAVAIL 3.3**

### **Groupe de travail sur le droit pénal en vue de préparer un instrument équivalant aux « fiches belges »**

**Londres (UK), du 19 au 21 mars 2013**

### **Conclusions finales**

La 3<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail 3 sur la composante « Droit pénal et droit pénitentiaire », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue à Londres du 19 au 21 mars 2013.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Tunisie. Le coordinateur national du projet EuroMed Justice III au Royaume-Uni, Mme Kimberly Davis, a également pris part à la réunion. Par ailleurs, le ministre palestinien de la Justice a prononcé une allocution devant les participants au cours de la dernière journée de la réunion.

La réunion fut ouverte par Antonino Crea, Chef de secteur Migration, Justice, Police, Commission européenne, Direction générale Développement et Coopération EuropeAid, Unité F4 – Programmes régionaux Voisinage Sud ; Kevin Barry, Chef de l'équipe des projets internationaux, Ministère de la Justice, Royaume-Uni ; et M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants. M. Crea et M. Salcedo Velasco ont également assuré la séance de clôture de la réunion.

Le contexte général, le contenu et la structure des réunions du groupe de travail qui se tiennent dans le cadre de cette composante, y compris l'approche générale et les principales questions proposées pour la discussion, furent introduits par les experts de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet, qui ont la responsabilité générale de cette activité.

Deux exposés thématiques ont été présentés au cours de la réunion. Le premier sur la « Situation actuelle concernant le droit pénal et le droit procédural pénal par rapport aux mesures suivantes : Témoins, victimes, suspects – Convocation et audition. L'expérience britannique » a été fait par M. Ayo Awoyungbo, Procureur de la Couronne auprès du Service des poursuites de la Couronne, Royaume-Uni. Au cours de son exposé, l'orateur a donné un aperçu du système de justice pénale au Royaume-Uni, en mettant l'accent sur les victimes ; et il a aussi expliqué le code de pratique pour les victimes de délits, le « code des victimes », l'engagement des procureurs, le droit de procédure pénale, le Code des procureurs de la Couronne, les principaux standards de qualité ou la communication directe avec les victimes. En outre, l'orateur s'est aussi intéressé aux témoins en soulignant des questions telles que les témoins vulnérables, les témoins intimidés, les témoins mineurs, les témoins à l'étranger ou l'anonymat des témoins. Enfin, l'orateur a aussi couvert la question des suspects et a présenté la procédure d'identification vidéo, les liens de vidéo pénitentiaire ou le travail numérique.

Le deuxième exposé a porté sur « Le Réseau Judiciaire Européen (RJE) : vision, mission et perspectives d'avenir ». Le RJE a été présenté par Mme Fátima Martins, Secrétaire du Réseau Judiciaire Européen, Responsable du Secrétariat du RJE. Mme Martins a fait une présentation

générale du travail réalisé par le RJE et a souligné le fonctionnement très pratique et flexible de cette institution. A cet égard, l'orateur a mis l'accent sur l'importance des réseaux internationaux afin d'améliorer la coopération internationale en matière pénale et la lutte contre la criminalité organisée, et elle a expliqué la situation actuelle dans le monde (Réseau global) par rapport aux différents réseaux qui existent dans ce domaine, comme le Iber Red, Sahel, CNPC, etc. Mme Martins a aussi expliqué le soutien apporté par les institutions européennes à ce type de réseaux et le soutien des Nations unies exprimé dans une récente déclaration sur ces initiatives, ainsi que le soutien apporté par le RJE au projet Euromed Justice III. Enfin, l'orateur a invité les participants et leurs autorités à garder le contact avec le RJE et à informer leurs autorités du contenu de cette réunion.

Chaque exposé fut suivi d'un débat animé et fructueux entre l'orateur et les participants.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette troisième et dernière réunion leur a permis de :

- a) Poursuivre le débat et l'approche globale du manuel (du type fiches belges).
- b) Suivre la méthodologie approuvée lors de la première et la deuxième réunion de ce groupe de travail. A cet égard, et afin d'atteindre le principal objectif de ce groupe de travail, cette méthodologie nous permettra aussi d'obtenir un instrument équivalent aux « Fiches belges » dans la perspective et le cadre juridique actuel des pays bénéficiaires du projet.
- c) Valider les informations obtenues durant la première et la deuxième réunion et progresser sur la voie de l'élaboration de fiches belges pour les pays du Voisinage Sud.
- d) Avoir une discussion approfondie sur les mesures suivantes : **Lieux – Perquisition et descente sur les lieux** : Perquisition et visite domiciliaire. Descente sur les lieux (visite sur les lieux où l'infraction a été commise). **Témoins, victimes, suspects – Convocation et audition** : Convocation de témoins. Audition de témoins : procédure normale. Audition de témoins : par vidéo. Audition de témoins : par téléphone. Audition d'enfants. Audition de collaborateurs de justice. Audition de victimes/parties civiles. Audition d'experts. Convocation de suspects/inculpés. Audition de suspects/inculpés : procédure normale. Audition de suspects/inculpés : par vidéo. Audition de suspects/inculpés : par téléphone. Confrontation. **Opérations transfrontalières** : Observation transfrontalière; Poursuite transfrontalière. Tracking transfrontalier (par le placement d'un émetteur sur un véhicule ou une personne). Livraison surveillée. Equipes communes d'enquête.
- e) Promouvoir la compréhension mutuelle et la connaissance des différents systèmes judiciaires concernant le droit pénal dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
- f) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice et les affaires relevant du droit pénal.
- g) Mener un débat fructueux sur l'état des lieux du droit pénal dans les pays méditerranéens, tout en présentant leur expérience et leur cadre juridique respectifs relatifs aux questions débattues pendant cette réunion. Ce débat a permis aux participants de comparer les différents cadres juridiques et les différentes réglementations en matière de procédure pénale qui existent dans la région.
- h) Obtenir des informations complémentaires concernant le contenu du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses trois réunions. A cet égard, les participants se sont engagés à envoyer à l'équipe chargée du projet la version révisée des fiches belges élaborées au cours de cette réunion, ou le cas échéant des fiches belges élaborées durant la première et la deuxième réunion et la version mise à jour du questionnaire EMJ II, une fois rentrés dans leurs pays respectifs. Le délai pour l'envoi d'informations et commentaires supplémentaires est fixé au 8 avril 2013. Les membres de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, responsables de ce manuel, procéderont maintenant à l'élaboration de la version finale en tenant compte des différentes remarques et suggestions faites par les participants durant la réunion, ainsi que des commentaires éventuels qu'ils recevront par la suite. Cette version sera ensuite envoyée le plus rapidement possible aux participants pour information et commentaires. Le délai pour faire part d'autres commentaires ou fournir

- i) Discuter du contenu des sessions de formation et de la visite d'étude qui seront réalisées au cours de la deuxième phase du projet.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants au Ministère britannique de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Londres, le 21 mars 2013.